

# LE BOURGEOIS

PARIS. — L'abonnement : Roubaix-Tourcoing, 12 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAIS, 42. ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX le 15 JUN 1889

## LE CONFLIT GERMANO-SUISSE

On connaît les détails de l'affaire Wohlgenuth. Ce commissaire allemand, au service secret de Bismarck, fomentait des troubles, organisait des complots, sur le territoire helvétique.

Il travaillait d'après les indications de son maître, très expert dans l'art des conspirations policières. Les autorités suisses s'étonnèrent de l'ouvrage édifié par ce Prussien, sur des bases de dynamite.

Dans le pays des glaciers, on n'aime pas les volcans, même factices. Les avalanches de neige sont admises. Elles entrent dans les prévisions communes, non les explosions des bombes.

Les descendants de Guillaume Tell ont toujours le caractère chevaleresque. Les procédés louches, équivoques, leur sont en horreur. Ce Wohlgenuth, pris la main dans le sac, leur devint odieux. Ils pouvaient l'envoyer devant un tribunal qui l'aurait sûrement condamné pour ses agissements de mouchard. Ils se contentèrent de l'expédier dans la terre des reptiles. Bismarck devint furieux. Comment, un Etat minuscule osait expulser un sujet de l'Empire Germanique, maître autrefois de la contrée dont les montagnes sont éternellement couvertes d'un immense manteau blanc ?

Ce n'était pas croyable. Il fallut pourtant se rendre à l'évidence. Le Conseil fédéral refusa nettement de souscrire au désir du chancelier de fer, c'est-à-dire d'annuler l'ordre d'expulsion du commissaire teuton.

Cette fièvre atténuée déconcerta la Cour de Berlin. Que va-t-elle faire ?

Il commença les difficultés. Par sa position topographique, la Suisse forme une enclave placée sous la sauvegarde des principales puissances de l'Europe.

Il faudrait un cataclysme continental pour laisser froidement accomplir la violation de ce sol où croît la Liberté.

Certes, l'Allemagne serait heureuse de trouver un prétexte, de créer un conflit, qui lui permit, plus tard, de se frayer une route à travers la Confédération.

Elle va, probablement, manœuvrer dans ce sens. On lui prête l'intention d'établir un blocus économique sur la frontière du canton d'Argovie. Elle voudrait, peut-être, aller plus loin, mais l'osera-t-elle ou la pourra-t-elle ?

Au premier abord, il ne semble pas possible que l'Helvétie, puisse être un obstacle, devant lequel Guillaume II recule. Cependant, l'aigle à deux têtes ne viendra pas de sitôt, planer sur le Mont Cervin.

L'invasion d'une partie du territoire confédéré serait le signal d'une prise d'armes générale. D'ailleurs, tous les Cabinets sont d'accord pour reconnaître le droit strict du Conseil Fédéral, pour approuver sa loyale conduite.

Dans ce canton d'Argovie, où le solitaire de Varzin veut tracer une ligne douanière, comme il la conçoit, les souvenirs abondent. Le château de Gessler se dresse encore à Lenzburg, près du torrent de l'Aar.

Mais le peuple suisse ne s'incline plus devant le chapeau du tyran. Il a reconquis son indépendance, affirmé sa vitalité grandissante.

L'établissement d'un blocus, réduit à

des proportions infinitésimales, fera sourire. Quels en seront les résultats pratiques ? Les débouchés allemands, seront fermés aux produits d'un canton. Après ?

Il reste les frontières de l'Autriche, de l'Italie, de la France. En supposant que Bismarck obtienne de la Triple Alliance un concours absolu, la voie française resterait ouverte aux transactions des habitants de l'Argovie.

Aussi, cette affaire de Wohlgenuth doit-elle causer de sérieux embarras à la Prusse. Le ministre allemand croirait à la soumission du Conseil fédéral, sinon il n'aurait pas engagé le gouvernement impérial dans une impasse ridicule.

Quelle leçon !

L'orgueilleuse Germanie a capitulé devant l'Espagne, lors de l'incident diplomatique des Carolines. Elles ne se froteront plus plus à l'Ibérie. Ses armées pourraient débarquer sur un point de cette péninsule, mais elles y resteraient. Elles ne reverraient plus les rives du Rhin.

La Suisse offrirait plus de prise aux légions de Guillaume. Elles ne franchiraient point pourtant l'Aar ou le Reuss.

Le toast d'Alexandre III résonne encore aux oreilles des souverains alliés. Dans son impassibilité de colosse, la Russie domine la situation politique. En vain Hohenzollern, Habsbourg, Savoie, se liquent ensemble. Ils sont condamnés à l'impuissance.

Bloquer un canton, voilà l'effort permis à l'impérialisme Allemand, battue par la Confédération sur le terrain de la diplomatie.

## UNE LETTRE DE GENERAL BOULANGER

Paris, 14 juin. — Le comité républicain national social-révisionniste du XVIII<sup>e</sup> arrondissement avait organisé, ce soir, une réunion à Montmartre, à laquelle devaient assister les délégués des autres arrondissements de la commune.

Quatre cents personnes avaient répondu à l'invitation.

M. Martel Habert, avocat, protesta contre les violences d'Angoulême, et les accusations que venait faire passer la Haute-Cour sur la tête du général Boulanger.

Après lui, M. Mermex, rédacteur de la *Cocarde*, exprime l'espoir du prochain retour de M. Michelin au milieu de ses anciens amis.

M. Saint-Martin, député du Var, et d'autres orateurs, prennent ensuite la parole. Ils s'attachent à démontrer que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est une réforme nécessaire.

Un ordre du jour est voté, affirmant une fois de plus, l'inébranlable attachement des révisionnistes pour le général.

L'assemblée, soucieuse des intérêts ouvriers, invite le député F. Laur, à interpellier le gouvernement sur la situation des établissements Caill.

Enfin, tous les citoyens réunis se donnent rendez-vous au grand meeting de protestation qui aura lieu dans le prochain, au cirque Fernando, auquel assisteront les prisonniers d'Angoulême.

Lecture est donnée ensuite de la dépêche suivante du général Boulanger à M. Mermex :

« Exprimés à nos amis du XVIII<sup>e</sup> arrondissement toute ma reconnaissance pour les sympathies qu'ils m'ont cessé de me témoigner, surtout depuis qu'un gouvernement scélérat m'a obligé, moi, député de Paris, représentant du peuple, à m'expatrier momentanément. »

« Le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, c'est le boulevard de la démocratie de Paris, ma patrie, le 27 janvier, une majorité de cinq heures emporta de ce bande qu'on n'avait pas encore signalé. »

« Le préfet de la Meuse et le sous-préfet de Commerce sont arrivés à une heure, ont commencé l'enquête et ont demandé, à Bar-le-Duc, une compagnie de 94<sup>e</sup> de ligne pour barrer le passage, à Gondrecourt, aux perturbateurs. »

« Six brigades de gendarmerie sont sur les lieux. »

« La troupe est arrivée à la gare juste au moment où les émeutiers faisaient leur entrée à Gondrecourt. »

« Les soldats sautent du train, se déploient et occupent trois points sur l'Ornaïn. »

« Le préfet fait faire deux sommations et sur la menace de tirer, une partie de la bande se disperse dans les champs. »

« Trois cents individus, qui résistent, sont chargés par la gendarmerie ; ils parviennent néanmoins à piller sur leur passage toutes les cantines italiennes et tombent à coups de gourdin sur les Italiens qu'ils rencontrent. »

## LA HAUTE-COUR

Paris, 14 juin. — L'Agence Havas nous télégraphie :

« On croit savoir que les faits rappelés par le général Boulanger dans le *Figaro* de ce matin, au sujet de l'équipement de l'armée territoriale, ne sont pas ceux qui constituent les charges de droit commun relevées contre lui par la Commission d'instruction de la Haute-Cour. »

Paris, 14 juin. — On lit dans la *Cocarde* :

« Hier, M. Constans a conféré avec M. Cazelles, directeur de la sûreté, et Lozé, préfet de police. »

« L'entretien a été court ; les deux fonctionnaires sont sortis de chez le ministre en emportant de volumineux dossiers. »

« On a dit, dans cette conversation, préparer quelque mauvais coup. »

« Un rédacteur de la *Cocarde* s'est rendu, vendredi matin, chez M. Grévy pour lui demander de confirmer les déclarations du général Boulanger au *Figaro*, il n'a pu être reçu. »

Par contre, il a obtenu d'un officier attaché au ministère de la guerre la déclaration suivante :

« Des le lendemain de l'arrestation de M. Reichert, nous avons reçu la visite d'un grand chef qui est venu nous demander communication du fameux décret. »

« Quelques heures plus tard, M. Reichert était relâché ; c'est donc que ce décret prouvait que sa responsabilité était entièrement à couvert. »

## LES TROUBLES DE GONDRECOURT

Bar-le-Duc, 14 juin.

Des troubles très graves ont éclaté, mercredi soir, entre Français et Italiens sur les chantiers du chemin de fer stratégique en construction de Brienne à Soiry. Les désordres se sont produits simultanément à Gondrecourt et à Bainville (Meuse), ainsi qu'à Soulaingcourt (Haute-Marne).

Environ cinq mille ouvriers, dont une bonne partie d'Italiens, avaient été engagés sur les chantiers.

De cette immense équipe hétérogène sont résultés des froissements d'autant plus aigus que des ouvriers français, sans travail, ne parvenaient pas à en obtenir.

Hier matin, M. le préfet de la Meuse était avisé que des rixes très graves avaient éclaté, la veille soir, entre Français et Italiens, et prenant le train de midi, se rendant sur le théâtre des événements.

Vers quatre heures, au reçu d'une dépêche, la brigade de gendarmerie de Bar-le-Duc monta à cheval et partit en toute hâte pour Gondrecourt.

Enfin, le train de midi, qui emportait de Bar-le-Duc une compagnie du 94<sup>e</sup> de ligne. Cette compagnie était en tenue de campagne, chaque homme ayant touché le nombre des cartouches réglementaire.

Ce matin, une dépêche nous parvient datée de Gondrecourt, huit heures trente, laquelle est ainsi conçue :

Gondrecourt, 8 h. 30 matin.

Une grande émotion règne à Gondrecourt ; la cause immédiate de l'échauffourée est mal définie.

Des bandes de perturbateurs, composés de toute sorte de gens et surtout d'Auvergnats, réclament le renvoi de tous les Italiens employés sur les chantiers du chemin de fer.

Hier matin, on signalait une bande de 1,200 ouvriers, venus de Soissons, Caïnancourt et Lunéville, allant à Soiry à la rencontre d'une autre bande qu'on n'avait pas encore signalée.

Le préfet de la Meuse et le sous-préfet de Commerce sont arrivés à une heure, ont commencé l'enquête et ont demandé, à Bar-le-Duc, une compagnie de 94<sup>e</sup> de ligne pour barrer le passage, à Gondrecourt, aux perturbateurs.

Six brigades de gendarmerie sont sur les lieux.

La troupe est arrivée à la gare juste au moment où les émeutiers faisaient leur entrée à Gondrecourt.

Les soldats sautent du train, se déploient et occupent trois points sur l'Ornaïn.

Le préfet fait faire deux sommations et sur la menace de tirer, une partie de la bande se disperse dans les champs.

Trois cents individus, qui résistent, sont chargés par la gendarmerie ; ils parviennent néanmoins à piller sur leur passage toutes les cantines italiennes et tombent à coups de gourdin sur les Italiens qu'ils rencontrent.

## LA SITUATION COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 15 juin.

Les affaires manquent d'entrain, toutefois les cours n'en subissent pas trop le contre-coup.

En tissu, la situation est toujours bonne. Les laines brutes conservent leurs prix. Quant aux peignées, il n'y a pas grand changement sur la semaine précédente ; les prix sont plutôt plus faibles, et l'on signale peu de demandes en peignées Buenos-Ayres et Australie. On attend l'ouverture des ventes de Londres qui a lieu mardi.

La situation est très engagée pour les laines filées, il n'y a pas de stocks, et l'on ne trouve rien de disponible.

Aux ventes publiques de Tourcoing, hier, les divers lots de morceaux et écarts de triage ont été vivement enlevés, à des prix très-fermes.

Le marché à terme n'a pas été bien animé cette semaine. Malgré la résistance faite par le négoce, il paraît difficile que les hauts cours se maintiennent. Après de nouveaux efforts tentés au début de la semaine, nous assistons encore à une décadence.

La consommation est pourvue, et ne peut faire que des achats insuffisants d'ici quelques mois. Elle ne peut savoir sur quel genre de matière le goût la portera pour la saison prochaine. Ces considérations arrêteront les acheteurs, et les vendeurs seront peut-être heureux de livrer à terme.

Les opérations totales de la semaine ont été de 570,000 kil. soit pour le contrat 1.400,000 et pour le contrat 280,000.

La filature de coton a toujours des engagements à bons prix.

## LA GRÈVE DES COCHERS DE PARIS

Paris, 14 juin. — L'impression qui se dégage de l'entrevue qui a eu lieu au ministère de l'Intérieur, c'est que la grève sera complète demain et surtout après-demain, journée du grand prix.

Les directeurs des compagnies estiment que 10,000 voitures ne sont pas sorties aujourd'hui ; la Compagnie générale évalue à 70,000 francs par jour les pertes que lui occasionne cette cessation de travail.

Une grande agitation règne dans les rues qui avoisinent l'Ar-de-Triomphe et l'Étoile.

Les cochers ont essayé de se réunir dans un terrain vague, rue des Acacias, où le leur a interdit. Ils se sont alors répandus dans les rues adjacentes en se demandant rendez-vous pour ce soir à la Bourse.

Tous les membres de la chambre syndicale sont vivement pris à partie par les cochers qui leur reprochent de vouloir entraver la grève après l'avoir décidée. Par instant des discussions violentes s'élevaient entre eux à ce sujet.

Au coin de l'avenue Wagram et du faubourg St-Honoré, il y a 3 ou 6 voitures renversées.

Il restera au château de Fredensborg pendant tout le mois de septembre.

Les élections de Lyon

Lyon, 15 juin. — Le conseil de préfecture du Rhône s'est réuni hier pour statuer sur la validité des élections de la Guillotière. Il a conclu à l'annulation du vote. Le maire a aussitôt rendu un décret fixant le nouveau tour de scrutin à dimanche prochain, 16 juin.

L'enquête continue sur les troubles du scrutin de dimanche. Trois socialistes révolutionnaires sont sous les verrous. Ils ont été confrontés avec le bureau de la section de vote de la mairie, tous opportunistes. On a reconnu deux pour les auteurs du désordre.

L'accident du camp de la Vallbonne

Lyon, 15 juin. — Le lieutenant Matrat, victime de l'accident du camp de la Vallbonne, est mort la nuit dernière à l'hôpital militaire.

Une lettre de M. Michel

Paris, 15 juin. — M. Michel adresse la lettre suivante à l'Action :

« Paris, le 14 juin 1889. »

« Monsieur Deelen, directeur de l'Action, »

« Le 14 de ce mois, je vous écrivais une lettre ainsi conçue : »

« Votre journal est devenu absolument ministériel. »

« Cette ligne politique ne me convient pas. Il faudra en changer. »

« En réponse à cette lettre, vous m'avez affirmé que votre journal n'était pas ministériel. »

« Hier, 13 juin, je vous ai adressé un article très violent, ainsi que doit le faire tout républicain sincère, l'arbitraire du gouvernement, qui ne suit même pas respectueux l'inviolabilité des députés. »

« L'article n'a pas paru. »

« C'est une passe de commentaires, et de devoir m'imposer de ne plus faire partie d'un journal qui, ainsi que le soupçonnent, est devenu absolument ministériel, »

« Je prie de vouloir bien m'indiquer le journal que je pourrais lire, et le prétexte de combattre le boulangisme. »

« H. MICHEL. »

## DANS LES COULOIRS

Paris, 14 juin.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

A la réunion de la Commission mixte de l'armée le général Delfin a dit que le Sénat ne peut pas accepter l'article 23, car il a été voté par la Chambre ; ce serait porter atteinte grave à la haute culture intellectuelle.

M. Thiers a parlé du désir de la Chambre d'établir l'égalité de service militaire.

Les députés ont demandé que le Sénat change d'opinion, dans l'intérêt de la République.

M. Dupuis a dit : Une question est en jeu, c'est celle des séminaristes, et il a proposé deux moyens transactionnels : les élèves ecclésiastiques feraient un service de deux ans, ou bien on les supprimerait.

M. Berthelot a dit que le Sénat tient aux dispenses pour les séminaristes à cause du Concordat.

La Commission du Sénat et la Commission de la Chambre n'ont pu se mettre d'accord, après trois heures de discussion.

Il a été décidé d'attendre le gouvernement.

Réunion du centre gauche

Le centre gauche du Sénat s'est réuni aujourd'hui, avant la séance, sous la présidence de M. Barjoux.

Ces messieurs se sont livrés à leur échange hebdomadaire de vues sur la situation, mais se sont séparés sans avoir pris aucune résolution ni voté aucun ordre du jour.

Les douanes

La commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à modifier la législation des douanes, en matière de saisies à domicile, a nommé pour président M. Félix Le-Roy et pour secrétaire M. Chevalier. M. Le-Roy a été désigné comme rapporteur.

A LA CHAMBRE

Les trésoriers généraux

La Commission des trésoriers-payeurs généraux a continué aujourd'hui l'examen du projet de loi dont elle est saisie.

Après une discussion approfondie, elle a admis le principe de l'indemnité, mais en compensation elle a décidé que la ville de Paris et le Crédit foncier verseraient la moitié de l'allocation de trésorerie à titre de fonds de concours à l'Etat.

Enfin, la Commission a voté la suppression de l'allocation de la Caisse des dépôts et consignations et de la Légion d'honneur.

## LE SÉNAT

Séance du vendredi 14 juin 1889

Présidence de M. LÉON SAY, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur les dépenses ordinaires de l'enseignement primaire.

M. Combes, rapporteur, dit que M. Léon Say propose un contre-projet qui ne résout pas la question économique, alors que le projet de la Commission la résout.

La commission financière qu'il propose retombera lourdement sur les populations.

Notre projet est la conséquence des prévisions de 1888, un retour en arrière des lois socialistes est impossible, l'année du Centenaire et de l'Exposition.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique.

M. Léon Say. — Je ferai observer à M. Combes que je demande, non pas l'adoption de mon contre-projet, mais son renvoi à la Commission.

M. de Marcère. — M. le rapporteur nous oppose un *non possidetis* ; il nous dit jamais. — C'est un mot qui ne fait jamais prononcer un politique